



Camors, le 30 octobre 2020

Monsieur Joël LE BOURDIEC
Adjoint à la Vie Associative et Sportive - Tourisme de
CAMORS

Aux

Présidents d'Associations

N/réf : JLB/JJ 10-2020

Objet : Fermeture des salles communales

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite aux dernières directives gouvernementales, préfectorales et de l'ARS (Agence Régionale de Santé), nous sommes dans l'obligation de fermer immédiatement toutes les salles communales (Petit Bois, Lann Mareu, les Cytises, et l'ancienne école de Local Camors), pour une durée indéterminée.

Monsieur Claude JARNO, Maire de Camors, va publier dans les prochaines heures un arrêté municipal réglementant cette décision.

Merci pour votre compréhension.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Adjoint à la Vie Associative et Sportive
Tourisme

Joël LE BOURDIEC